

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Motion pour le maintien de la gratuité des transports scolaires en Seine-et-Marne

(article 58 du Règlement intérieur)

PRÉSENTÉE PAR BERNARD CORNEILLE

AU NOM DU GROUPE GAUCHE RÉPUBLICAINE ET COMMUNISTE

Séance publique du 24 juin 2016

Lors du vote du budget primitif 2016 et suite au rapport du Président du Conseil départemental, la majorité de notre Assemblée a approuvé, seule, l'instauration, à compter de la rentrée scolaire 2016, de mesures nouvelles pour le financement des transports scolaires.

C'est-à-dire une tarification pour les circuits spéciaux scolaires (100 € pour les primaires et collégiens, 150 € pour les lycéens, 300 € pour les non seine-et-marnais). C'est-à-dire également la fin du financement départemental sur la Carte Scolaire Bus lignes régulières, la mise en place d'une aide forfaitaire de 150 € sur la carte Imagine R pour les collégiens, et le maintien d'un complément d'aide pour les élèves boursiers. Quant aux lycéens qui seront contraints d'être munis d'une carte Imagine'R, il leur en coûtera 341,90€.

Ce nouveau dispositif signe la fin du soutien qui était apporté jusqu'ici aux familles seine-et-marnaises pour les aider à financer les déplacements de leurs enfants vers les différents établissements scolaires.

Alors que notre département compte une très grande majorité de communes rurales, ce recul instaure une inégalité entre les habitants de notre territoire seine-et-marnais.

A l'heure où les impôts votés par la seule majorité de notre Assemblée augmenteront de 15%, les parents d'écoliers, de collégiens et de lycéens devront faire face à des dépenses importantes et nouvelles pour satisfaire à l'obligation scolaire de leurs enfants.

Il s'agit là d'une double peine que nous, Conseillers départementaux, devons refuser d'infliger à nos concitoyens seine-et-marnais.

Un large mouvement de refus, d'incompréhension et même de colère grandit depuis l'annonce de cette décision.

Deux pétitions ont recueilli à ce jour près de 9000 signatures, et les commentaires qui les accompagnent sont sans nuance : ils exigent tous l'abandon de cette mesure.

De nombreux élus locaux, qui sont en première ligne pour entendre les doléances et faire face au mécontentement, la contestent également. Même si plusieurs Conseils municipaux continueront, eux, à apporter leur soutien aux familles pour aider au financement des transports scolaires, notamment en prenant à leur charge une part de la Carte Imagine'R.

C'est pourquoi notre Assemblée ferait œuvre utile et solidaire en maintenant l'aide aux transports scolaires telle qu'elle avait été instaurée jusqu'ici.

Aussi, il est demandé que l'approbation de cette motion par une majorité d'entre nous puisse se traduire par un correctif de la décision modificative budgétaire.